

COVID 19 – Bas-Rhin

**Echange téléphonique
sur la préparation du déconfinement
Triptyque Tests / Contact-tracing / Suivi et isolement des patients**

Mercredi 6 mai 2020 à 18 heures 30

Compte-Rendu – Dr G. KIEFFER-DESGRIPPES

ETAIENT PRESENTS :

Pour l'ARS Grande Est :

Madame Stéphanie JAEGGY, Directrice Territoriale adjointe du Bas-Rhin

Madame Adeline JENNER, Déléguée Territoriale du Bas-Rhin

Madame le Docteur Laure PAIN, Conseillère médicale

Pour les Associations de Permanence des Soins :

Monsieur le Docteur Maxime BOUMANDIL, Président de l'ASUM du Bas-Rhin

Monsieur le Docteur Dan SELLAM, Président de SOS Médecins 67

Pour les Médecins exerçant en MSP :

Monsieur le Docteur Pierre TRYLESKI, Représentant de la FEMAGE (Fédération des Maisons et Pôles de Santé du Grand Est)

Pour les URPS :

Monsieur Julien BOEHRINGER, Chargé de Communication de l'URPS-des Infirmiers Grand Est

Monsieur le Docteur Lionel BARRAND, Représentant de l'URPS des Biologistes Grand Est

Monsieur le Docteur Pascal CHARLES, Représentant de l'URPS ML Grand Est

Madame le Docteur Guilaine KIEFFER-DESGRIPPES, Présidente l'URPS ML Grand Est

Monsieur le Docteur Pascal MEYVAERT, Représentant de l'URPS ML Grand Est

Monsieur Gérard THOMAS, Président de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Grand Est

Monsieur le Docteur Claude WINDSTEIN, Secrétaire adjoint et Délégué Territorial du Bas-Rhin de l'URPS des Pharmaciens Grand Est

Madame Adeline JENNER, Directrice Territoriale du Bas-Rhin de l'ARS Grand Est, introduit la séance.

I. Les tests

Madame Adeline JENNER nous explique qu'il est d'ores et déjà prévu d'inclure les infirmiers des MSP et des ESP identifiées sur le département.

Les IDE libéraux souhaitent également être formés et être inclus dans le dispositif afin de pouvoir effectuer les tests PCR.

L'ARS rappelle qu'il faudra rédiger une convention avec les laboratoires de proximité.

Monsieur Julien BOEHRINGER, URPS des Infirmiers Grand Est, ajoute que les IDEL prélèvent déjà et ont d'ores et déjà signé des conventions.

Monsieur le Docteur Lionel BARRAND, Représentant de l'URPS des Biologistes Grand Est, considère que toutes les aides sont bonnes à prendre. Il ajoute qu'il est très favorable au fait que les IDEL volontaires puissent participer.

- Concernant **le suivi des capacités tests sur le département**, un travail quotidien sera réalisé avec les biologistes et une cartographie sera mise à la disposition des médecins généralistes.
- Concernant **le schéma territorial de l'offre de dépistage** :
 - ✓ Mise en place d'un Centre de dépistage de masse au Parlement européen.
En renfort des laboratoires de ville et en cas de débordement, 21 boxes de prélèvements ont été installées dans la cantine du Parlement pour les patients asymptomatiques contacts.
 - ✓ Pour les patients symptomatiques, il est rappelé qu'une prescription médicale préalable est indispensable, ainsi qu'une prise de rendez-vous avant de se rendre au laboratoire.
 - ✓ En revanche, les cas contacts identifiés par l'Assurance Maladie seront « *rentrés* » dans la fiche Ameli Pro à laquelle les laboratoires auront accès, et cela vaudra prescription.
- Le test est remboursé à 100 %.
- Les médecins traitants seront destinataires des résultats.
- Le service médical de l'Assurance Maladie sera destinataire des résultats des laboratoires via l'outil SI SIDEP (*mais cet outil ne sera opérationnel qu'à la fin du mois de mai*).

Monsieur le Docteur Pascal MEYVAERT pose la question de savoir si la doctrine change dans les EHPAD concernant l'isolement, les visites et personnel.

Il lui est répondu que le personnel testé restera 8 jours en isolement.

Tout le personnel porte des masques avec tous les résidents. De fait, les personnels en contact du cas positif ne seront pas considérés comme cas contact car ils portent des masques. En revanche, dès le premier cas, on teste tous les personnels.

(Pour mémoire, est considéré comme cas contact, toute personne ayant été en relation avec un patient symptomatique plus de 15 mn à moins de 1 mètre sans masque).

- Concernant la problématique de la PDSA,
 - ✓ Si la permanence des laboratoires n'est pas encore organisée le week-end, ce sera l'hôpital ou les cliniques qui assureront cette permanence. Tout ceci en cours de discussion.
 - ✓ Durant la Permanence des soins, la possibilité est donnée aux médecins de garde ou associations de PDSA de **prendre en charge son patient en lieu et place du médecin traitant si celui-ci n'est pas disponible.**

Une question est posée concernant l'organisation des examens de laboratoire, notamment, le dimanche, à l'hôpital. Le patient devra-t-il se rendre aux urgences ou y aura-t-il un circuit direct pour les prélèvements ? A priori, il s'agira d'un parcours direct mais tout n'est pas encore finalisé mais les dernières questions seront réglées dimanche 10 mai 2020.

De la même manière, le pharmacien aura accès à contact COVID pour la délivrance des masques.

II. Le déconfinement :

Madame le Docteur Laure PAIN, Conseillère médicale, nous explique qu'une réunion se tiendra avec la Préfecture pour les lieux d'isolement.

Le médecin traitant pense que le patient doit être isolé à l'extérieur du domicile.

Dans le Bas-Rhin, la médecine de ville pourra suivre le malade dans les lieux d'isolement. Il faudra faire une prescription de suivi par un infirmier, qui surveillera l'état du patient. *(Une AMI de 5,8 est nécessaire pour prescrire un suivi par un IDEL).*

Pour les patients contact qui seraient installés dans un hôtel, une équipe d'infirmiers salariés et un médecin de l'ARS vérifieront que l'établissement constitue le lieu approprié et que tout se passe bien.

Un premier hôtel devrait être disponible dès lundi.

Monsieur Julien BOEHRINGER insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à contacter les infirmiers du secteur pour intervenir dans ces hôtels. Il parle de « **filières COVID d'IDEL** ».

Nous abordons ensuite la question des **outils de coordination** du suivi.

Monsieur le Docteur Pierre TRYLESKI, Représentant de la FEMAGE, présente son organisation.

Sur Strasbourg Nord, un réseau COVID a été mis en place sur un projet de CPTS : les professionnels se mettent en lien autour du COVID. A ce jour,

- 64 professionnels de santé sont inclus dans le réseau
- Et trois outils sont utilisés : SICODOM, LIFEN et Parceo.

Il propose que le Centre Culturel Saint Thomas puisse être un lieu d'hébergement *(Robertsau)*.

Le Centre COVID a 40 patients en file active sur LIFEN.

Les professionnels sont prêts à réagir sur une prise en charge plus large de ces patients.

Une enquête à des fins de recherche sur la clinique du COVID en secteur de ville sera faite.

Le Docteur Pierre TRYLESKI envisage de mettre un thésard dessus.

Ce groupement est actif. Il comprend des médecins généralistes en MSP et autres, des pharmaciens, des biologistes, des orthophonistes, des IDEL d'Hoenheim.

La mise en fonction est opérationnelle. Des liens restent toutefois à créer pour définir les recours possibles à la PDSA. Un diagramme de prise en charge sera finalisé pour lundi 11 mai 2020.

Il exprime des besoins financiers et sollicite l'ARS à cet effet.

Suite à l'intervention du Docteur Pierre TRYLESKI, **Madame le Docteur Laure PAIN**, Conseillère médicale de l'ARS Grand Est, pose la question de savoir si le Centre St Thomas est gratuit ?

Le Docteur TRYLESKI lui répond que « *non* ».

Le Centre Culturel Saint Thomas ne sera donc probablement pas retenu comme lieu d'hébergement car la Préfecture privilégie les hôtels familiaux qui sont en grande difficulté économique.

Le Docteur Laure PAIN rappelle une nouvelle fois que le choix des lieux d'hébergement relève de la Préfecture. Elle proposera néanmoins ce lieu à la Préfète.

Concernant les outils, elle rappelle que tous les outils peuvent être utilisés mais elle privilégiera les outils PULSY : LIFEN, Parceo et SICODOM.

Elle n'a pas d'opposition stricte contre Entr'actes mais la question est : sont-ils opérationnels pour le suivi des patients COVID+ ?

Parceo est un outil multitâche : dossier médical, Plan Personnalisé de Santé, questionnaire de suivi, parcours COVID.

Parceo sera prêt pour le 15 mai 2020.

Toutefois, selon **Monsieur le Docteur Pascal CHARLES**, l'apprentissage des professionnels ne peut pas se faire en un jour.

En revanche, le Docteur Pascal CHARLES préconise LIFEN pour le suivi à domicile des patients COVID+.